



# Société **CANINE** Régionale de la **CORSE**

Affiliée à la Société Centrale Canine

Siège social : Résidence Bel Horizonte bat H, avenue Mont Thabor 20090 Ajaccio  
canine.corse@wanadoo.fr  
04.95.23.26.01

## **Charte des éleveurs**

**Adhérents figurants sur l'Annuaire de la SCRC**

*Les termes de la présente charte constituent un minimum auquel chaque éleveur, chevronné ou débutant, devrait souscrire pour le respect et l'amélioration des races*

- Adhérer aux règlements de la **Société Canine Régionale de la Corse**
- Être amateur (ou professionnel) averti et passionné
- Assurer un suivi vétérinaire de son élevage
- Ne produire et céder sans intermédiaire que des chiots LOF issus de la descendance
- Informer les acquéreurs des particularités de la race
- Ne reproduire qu'avec des géniteurs socialisés et sociabilisés, et accorder une attention particulière à la mère
- Présenter père et mère de la portée s'ils sont visibles à l'élevage et le cas échéant fournir une photo
- Présenter aux visiteurs l'ensemble des chiens de l'élevage et aux éventuels acquéreurs, tous les chiots disponibles ou à réserver
- S'assurer dans toute la mesure du possible que l'acquéreur du chiot sait à quoi il s'engage
- Ne jamais inciter un acquéreur à prendre un chien qui visiblement ne lui conviendrait pas, mais plutôt le diriger vers un autre chiot, ou un confrère ou une autre race
- Assurer une bonne socialisation et sociabilisation des chiots dès leur plus jeune âge
- Fournir aux acquéreurs toutes les informations nécessaires à la santé, la nutrition et l'éducation du chiot
- Ne laisser partir un chiot de l'élevage qu'à 8 semaines révolues et fournir avec l'animal :
  - Une attestation de vente,
  - Une carte d'identification,
  - Un certificat de cession et de bonne santé établi par un vétérinaire,
  - Un carnet de santé,
  - Un certificat de naissance - qui lui peut différer de quelques jours -
- Être à l'écoute des acquéreurs pour assurer un suivi régulier nécessaire au bon développement du chiot et à son éducation
- S'engager à aider l'acquéreur, de la manière la plus appropriée, dans le cas où il devrait se séparer de l'animal.